



Prix de thèse Philippe MALINVAUD
« Droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme »
AFDD & AFDCI
Règlement du prix 2024



Le concours du prix de thèse de l'Association Française des Docteurs en Droit et de l'Association Française du Droit de la Construction et Immobilier « Philippe MALINVAUD » est ouvert à toutes les thèses de droit soutenues en 2021, 2022 et 2023. Les thèses doivent être rédigées en langue française ou anglaise et avoir donné lieu à la délivrance d'un diplôme de doctorat par une université française (uniquement ou conjointement dans le cas d'une cotutelle), dans les domaines du droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme.

Le rattachement à l'un de ces domaines sera apprécié par le jury indépendamment de l'éventuel rattachement particulier du docteur à l'une des sections universitaires. C'est dire que peuvent être concernées aussi bien les thèses de la section 01 (droit privé), que celles des sections 02 (droit public) ou 03 (histoire du droit).

Le jury attribuera un ou plusieurs prix de thèse en fonction des thèses reçues, et pourra, le cas échéant, octroyer des mentions.

Le dossier de candidature comportera :

- Un CV de l'auteur avec ses adresses postale et électronique ;
- Le rapport de soutenance ;
- Un exemplaire numérique de la thèse.

Le dossier doit être adressé avant le 15 avril 2024 à l'adresse suivante : prix.malinvaud@gmail.com

L'effective réception du dossier sera notifiée électroniquement au candidat.

Le jury est présidé par M. le Professeur Hugues PERINET-MARQUET. La composition du jury sera précisée ultérieurement sur le site de l'AFDD, accessible à l'adresse www.afdd.online (rubrique Prix de thèse), **et sur le site AFDCI à préciser.**